

REGION WALLONNE

Déception chez les patrons

● Philippe LAWSON

Les nouvelles dispositions introduites par le décret wallon relatif à l'administrateur public dans les entreprises à capitaux publics commencent à sortir leurs effets. Et le moins qu'on puisse écrire est qu'elles font grincer des dents (à juste titre ?) chez les patrons de ces entreprises. En effet, elles créent notamment une incompatibilité entre la fonction d'administrateur délégué et de membre du conseil d'administration (CA) de l'entreprise que le patron dirige. Selon nos informations, l'assemblée générale extraordinaire de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) a acté vendredi la démission de Jean-Jacques Cloquet en tant qu'administrateur délégué de la société gestionnaire de l'aéroport wallon.

Il devient délégué à la gestion journalière. Il n'est plus mem-

bre du CA, mais est juste invité aux réunions avec seulement une voix consultative (et plus délibérative comme c'est le cas jusqu'à présent). Selon des sources proches du dossier, l'homme a envoyé un courrier à ses partenaires pour les informer du changement de sa fonction. Il entend respecter le décret, mais se dit déçu par l'impact de ces modifications qu'il ressent comme une injustice face à la bonne gouvernance et le travail accompli depuis plusieurs années maintenant.

Il n'est pas le seul dans le cas et le son de cloche chez les patrons concernés démontre que la réforme va rater son objectif. Tous assurent qu'ils seront tout aussi déterminés qu'avant dans leur mission. Mais force est de constater qu'ils ne pourront plus délibérer sur des choix stratégiques de leurs entreprises. Avec le risque d'une certaine démotivation à craindre... ■